



**Actions. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire la section « Rachat obligatoire d'Actions » pour plus d'informations.**

**Le document d'information clé pour l'investisseur applicable dans l'EEE de chaque Catégorie de chaque compartiment (« DICI applicable dans l'EEE »), le dernier rapport annuel et l'éventuel dernier rapport semestriel de la Société sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyés aux investisseurs sur demande. Ces rapports sont réputés faire partie intégrante du présent Prospectus.**

Les DICI applicables dans l'EEE sont disponibles sur le site <http://www.etf.hsbc.com>. Avant de souscrire des Actions de toute Catégorie et dans la mesure requise par les lois et réglementations locales, tout investisseur est invité à consulter les DICI applicables dans l'EEE. Les DICI applicables dans l'EEE fournissent notamment des informations sur les performances passées, l'indicateur synthétique de risque et de rendement et les frais. Les investisseurs peuvent télécharger les DICI applicables dans l'EEE sur le site Internet susmentionné ou les obtenir au format papier ou sur tout autre support durable convenu entre la Société ou l'intermédiaire et l'investisseur.

HSBC Holding Plc (« **HSBC** ») est réglementée par la Réserve fédérale aux États-Unis en tant que Financial Holding Company (« **FHC** ») dans le cadre du *Bank Holding Company Act* (y compris les règles et réglementations promulguées en vertu de celui-ci) (« **BHCA** »). En qualité de FHC, les activités de HSBC et de ses sociétés affiliées sont soumises à certaines restrictions imposées par le BHCA. Bien qu'elle ne possède pas la majorité des parts émises de la Société (le « **Conseil d'administration** » ou les « **Administrateurs** ») étant donné, entre autres, la composition du Conseil d'administration de la Société, HSBC peut être considérée comme « contrôlant » la Société au sens du BHCA.

En conséquence, le BHCA peut restreindre les transactions et relations entre la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement, les Administrateurs, HSBC et leurs sociétés affiliées, d'une part, et la Société, d'autre part, ainsi que les investissements, transactions et opérations de la Société. Par exemple, le BHCA peut, entre autres, (i) restreindre la capacité d'un compartiment à effectuer certains investissements ou la taille de certains investissements et (ii) imposer une période de détention maximale de tout ou partie des investissements d'un compartiment. En outre, le BHCA peut exiger le cumul des positions détenues, possédées ou contrôlées par des entités liées pour déterminer la notion de contrôle.

Par conséquent, dans certaines circonstances, les positions détenues par HSBC et ses sociétés affiliées (y compris le Gestionnaire d'investissement) pour des comptes clients et comptes propres peuvent être cumulées avec les positions détenues par chaque compartiment. Dans ce cas, si le BHCA impose un plafond sur le montant d'une position susceptible d'être détenue, HSBC peut utiliser la capacité disponible pour effectuer des investissements pour ses comptes propres ou ceux d'autres clients, ce qui peut nécessiter qu'un compartiment limite et/ou liquide certains investissements, à condition que cette liquidation soit effectuée dans le respect du droit en vigueur et d'une manière compatible avec les intérêts des actionnaires de chaque compartiment. Les investisseurs doivent également se rapporter à la Section : « Informations légales et générales : Conflits d'intérêt ».

Ces restrictions peuvent avoir une incidence négative importante sur les compartiments de la Société en affectant, entre autres, la capacité du Gestionnaire d'investissement à négocier certains titres si ces titres sont assujettis aux limitations de négoce du BHCA susmentionnées ou en imposant des restrictions supplémentaires au compartiment. En outre, il ne peut être garanti que les exigences réglementaires bancaires applicables à HSBC et à la Société, le cas échéant, ne changeront pas ou que ce changement n'aura pas de conséquence négative importante sur les investissements et/ou la performance d'investissement des compartiments. Sous réserve du droit en vigueur, HSBC et la Société peuvent entreprendre à l'avenir les actions qu'elles estiment raisonnablement nécessaires (de manière compatible avec les intérêts des actionnaires des compartiments) afin de réduire ou d'éliminer l'impact ou l'applicabilité des restrictions réglementaires bancaires sur (i) HSBC ou (ii) la Société et ses compartiments.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<b>N° de page</b>
SYNTHÈSE .....	4
FACTEURS DE RISQUE .....	10
RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DISTRIBUTION ET DE VENTE .....	
31	
RÉPERTOIRE .....	34
HSBC ETFS PLC .....	35
SOUSCRIPTIONS, ÉVALUATIONS ET RACHATS.....	49
GESTION ET ADMINISTRATION.....	64
FISCALITÉ.....	76
RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNAIRE .....	84
COMMISSIONS ET FRAIS .....	86
INFORMATIONS LÉGALES ET GÉNÉRALES.....	88
ANNEXE I MARCHÉS RECONNUS .....	94
ANNEXE II DÉFINITIONS .....	98



## SYNTHÈSE

La présente synthèse doit être lue en introduction à ce Prospectus et toute décision d'investir dans les Actions doit reposer sur le Prospectus dans son intégralité.

L'Annexe A contient la liste des Compartiments actuels de la Société et des principales bourses de valeurs sur lesquelles les Actions de chaque Compartiment sont cotées ou pour lesquelles une demande de cotation sera formulée. Les Administrateurs peuvent à tout moment sélectionner d'autres bourses de valeurs à leur entière discrétion. L'Annexe B dresse la liste des Agents payeurs actuels qui ont été nommés par la Société de gestion pour le compte de la Société et contient le nom, l'adresse et la juridiction de chaque Agent payeur ainsi nommé.

L'Annexe C dresse la liste des sous-dépositaires actuels nommés par le Dépositaire.

**Les investisseurs sont priés de noter que tout investissement dans la Société s'accompagne d'un potentiel de risque supérieur à la moyenne et convient uniquement aux personnes disposées à encourir de tels risques. Le prix des Actions peut évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital investi. Du fait de la différence due aux frais de vente (le cas échéant) constatée à certains moments entre le prix d'émission et le prix de rachat des Actions, tout investissement dans la Société doit être envisagé à moyen ou à long terme. Un investissement dans la Société ne doit pas constituer une partie substantielle du portefeuille d'un investisseur et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.**

Les investisseurs basés au Royaume-Uni sont par conséquent informés qu'ils pourraient ne pas être protégés par le FSCS, qui couvre les activités conduites par des entreprises agréées par la Financial Conduct Authority. De plus amples informations sur le FSCS sont disponibles sur [www.fscs.org.uk](http://www.fscs.org.uk).

Les personnes chargées de rédiger cette synthèse, y compris toute traduction de cette synthèse, endosseront une responsabilité civile dans l'État membre concerné, mais seulement si la synthèse est trompeuse, inexacte ou en contradiction avec les autres parties de ce document. Lorsqu'une plainte relative aux informations contenues dans le présent document est déposée auprès d'un tribunal d'un État membre de l'Espace économique européen, le demandeur peut, en vertu de la législation nationale de cet État membre, être tenu d'assumer les coûts de la traduction de ce document avant que la procédure légale ne soit lancée.

### Introduction

La Société est une SICAV constituée en Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée. La Société est constituée sous forme de fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre ses compartiments, en ce sens que le capital social de la Société sera divisé en différentes séries d'Actions, dont chacune représentera un portefeuille d'actifs constituant un compartiment distinct. Les Actions de toute série donnée peuvent être réparties entre différentes Catégories pour couvrir différents dividendes et/ou frais et/ou commissions et/ou devises, y compris différents ratios des frais totaux. Le portefeuille d'actifs correspondant à chaque série d'Actions et composant un Compartiment sera investi conformément aux objectifs et politiques d'investissement applicables à ce Compartiment, comme il est spécifié dans le Supplément du Compartiment concerné.

### La Société

HSBC ETFs PLC est une SICAV de type ouvert qui a été constituée en Irlande le 27 février 2009 sous le numéro d'enregistrement 467896. Elle est agréée par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément à la Réglementation relative aux OPCVM du 15 juin 2009.

La Société a pour objet le placement collectif de capitaux collectés auprès du public en valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers liquides, conformément au principe de répartition des risques édicté par la Réglementation relative aux OPCVM.

La Société est structurée en fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre ses compartiments, les Administrateurs pouvant émettre, en tant que de besoin, différentes séries d'Actions représentatives de portefeuilles d'actifs distincts, avec l'accord préalable de la Banque centrale. Les actifs de chaque Compartiment seront investis conformément aux objectifs et politiques

d'investissement applicables à ce Compartiment, tels que détaillés dans ce Prospectus et le Supplément du Compartiment concerné.

### **Synthèse des objectifs, politiques et restrictions d'investissement des Compartiments**

La Société a été créée à des fins d'investissement en valeurs mobilières conformément à la Réglementation relative aux OPCVM. Les objectifs et politiques d'investissement de chaque Compartiment seront définis dans le Supplément du Compartiment concerné.

Les actifs de chaque Compartiment seront investis en conformité avec les restrictions d'investissement figurant dans la Réglementation relative aux OPCVM, lesquelles sont résumées à la section « **Restrictions d'investissement** » ci-dessous, et avec toute restriction d'investissement supplémentaire susceptible d'être adoptée, le cas échéant, par les Administrateurs pour un Compartiment quelconque et spécifiée dans le Supplément du Compartiment concerné.

Sauf mention contraire dans le Supplément du Compartiment, chaque Compartiment cherchera à répliquer la performance d'un Indice, tout en minimisant dans la mesure du possible l'erreur de suivi entre sa performance et celle de l'Indice. Chaque Compartiment qui tend à suivre un indice cherchera à atteindre cet objectif en détenant un portefeuille composé de Titres de l'Indice. Tout changement des objectifs d'investissement et toute modification majeure des politiques d'investissement d'un Compartiment nécessiteront l'accord des Actionnaires de ce Compartiment sous la forme d'une résolution ordinaire.

Les changements de la composition et/ou de la pondération des titres constituant l'Indice répliqué par un Compartiment exigeront généralement de ce Compartiment qu'il procède à des ajustements ou rééquilibrages correspondants de ses investissements pour continuer à répliquer l'Indice.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuiera uniquement sur chacun des Fournisseurs d'indice pour obtenir des informations quant à la composition et/ou la pondération des Titres de chaque Indice. Si le Gestionnaire d'investissement n'est pas en mesure d'obtenir ou de traiter de telles informations en relation avec un Indice quelconque au cours d'un Jour ouvré, il utilisera la composition et/ou la pondération de cet Indice la plus récemment publiée aux fins de tout ajustement.

Nonobstant les dispositions précédentes, les Administrateurs peuvent lancer des Compartiments qui chercheront à répliquer un Indice en investissant dans des instruments financiers dérivés ou dans une combinaison de Titres de l'Indice, de valeurs mobilières autres que les Titres de l'Indice et d'instruments financiers dérivés. Les Administrateurs peuvent également créer des Compartiments qui ne chercheront pas à suivre un Indice. Dans chaque cas, des informations relatives à la stratégie d'investissement proposée figureront dans le Supplément du Compartiment concerné.

Lorsque cela est indiqué dans le Supplément du Compartiment concerné, un Compartiment (le « Compartiment investisseur ») peut investir dans les Actions d'un autre Compartiment (le « Compartiment cible »), sous réserve que le Compartiment cible ne détienne pas d'Actions d'autres Compartiments de la Société. Dans le cas d'un tel investissement, le Compartiment cible ne peut pas imposer de frais de souscription, de conversion ou de rachat au Compartiment investisseur. La commission de gestion annuelle prélevée sur les actions détenues par le Compartiment investisseur dans le Compartiment cible ne peut pas dépasser le montant de la commission de gestion annuelle du Compartiment investisseur.

### **Souscriptions, Évaluation et Rachats d'Actions**

Les Administrateurs peuvent émettre des Actions de toute Catégorie et créer de nouvelles Catégories d'Actions au sein de la Société dans des conditions qu'ils peuvent définir en tant que de besoin. Les Actions de tout Compartiment donné peuvent être réparties entre différentes Catégories pour couvrir différents dividendes et/ou frais et/ou commissions et/ou devises, y compris différents ratios des frais totaux. Le prix auquel les Actions d'un Compartiment sont initialement émises sera spécifié dans le Supplément du Compartiment concerné et les Actions seront ensuite émises à la Valeur nette d'inventaire par Action.

Les Actionnaires peuvent demander à la Société qu'elle rachète leurs Actions tout Jour de négociation à la Valeur nette d'inventaire par Action en vigueur ce Jour de négociation conformément aux procédures

de rachat définies dans le présent document et dans le Supplément du Compartiment concerné.

La Valeur nette d'inventaire d'un Compartiment sera calculée en déterminant la valeur des actifs du Compartiment en question et en déduisant de ce montant les éléments de passif du Compartiment. La Valeur nette d'inventaire par Action d'un Compartiment sera calculée en divisant la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné par le nombre total d'Actions en circulation au titre de ce Compartiment ou réputées en circulation le Jour de négociation concerné.

### **Négoce dirigé**

Les investisseurs institutionnels sur les marchés primaires peuvent exiger l'exécution d'une transaction, notamment mais non exclusivement la vente ou l'achat de titres pour leur compte, que ce soit dans le cadre d'une souscription ou d'un rachat, conformément à des conditions spécifiques. Ces conditions peuvent inclure, sans limitation, l'utilisation d'un courtier ou marché particulier, ou encore des conditions qui ne sont pas compatibles avec les conditions standard suivant lesquelles le Gestionnaire d'investissement exécute en général les transactions pour la Société, en tenant compte de son obligation de fournir la meilleure exécution à la Société. Tout investisseur qui souhaite effectuer une transaction dans ces conditions spécifiques doit contacter le Gestionnaire d'investissement bien avant la date de transaction prévue pour proposer les conditions de cette transaction, étant entendu que ni la Société ni le Gestionnaire d'investissement ne seront dans l'obligation d'accepter cette proposition. Les investisseurs doivent noter que la Société, la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement ou leurs agents déclineront toute responsabilité pour toute perte, tout dommage ou tout retard entraîné par le respect des conditions convenues avec un investisseur. Les investisseurs doivent également lire l'avertissement sur les risques intitulé « **Risque du négoce dirigé** » dans la section « **Facteurs de risque** » ci-dessous.

### **Administrateurs**

Les Administrateurs sont chargés de définir les objectifs et politiques d'investissement des Compartiments et assument la responsabilité globale des activités de la Société. À la date du présent Prospectus, les Administrateurs sont Mme Carmen Gonzalez-Calatayud, Mme Eimear Cowhey, M. Feargal Dempsey, M. Guillaume Rabault et M. Vikramaaditya.

### **Société de gestion**

Les Administrateurs ont désigné HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. en tant que société de gestion et distributeur mondial en vertu de l'Accord de gestion pour fournir, sur une base quotidienne et sous la supervision des Administrateurs, des services d'administration, de commercialisation, de distribution mondiale et de gestion des investissements concernant les Compartiments.

### **Gestionnaire d'investissement**

La Société de gestion a désigné HSBC Global Asset Management (UK) Limited en tant que Gestionnaire d'investissement et lui a confié la responsabilité de toutes les décisions d'investissement relatives au portefeuille de placement de la Société.

### **Agent administratif, d'enregistrement et de transfert**

La Société de gestion a désigné HSBC Securities Services (Ireland) DAC pour agir en tant qu'Agent d'enregistrement et de transfert au titre des Participants autorisés, ainsi que d'administrateur de la Société chargé d'assurer son administration quotidienne et la comptabilité de ses Compartiments, y compris le calcul de la Valeur nette d'inventaire de la Société et des Actions.

La Société de gestion a désigné Computershare Investor Services (Ireland) Limited en tant qu'Agent d'enregistrement au titre des Actions conformément à une Convention pour la fourniture de services d'enregistrement.

### **Dépositaire**

La Société a désigné HSBC France, succursale de Dublin, en tant que Dépositaire de ses actifs.

## Synthèse des Facteurs de Risque

### Facteurs de Risque relatifs à la Société et aux Actions

- La Société ou, le cas échéant, la Société de gestion (sur les actifs des Compartiments concernés) a accepté d'indemniser les Administrateurs, la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement, tout Distributeur, l'Agent administratif et le Dépositaire tel qu'il est prévu dans les conventions correspondantes.
- La Société de gestion comptera sur le Gestionnaire d'investissement pour mettre en œuvre les stratégies d'investissement de la Société.
- Certains risques d'investissement sont liés aux techniques et instruments susceptibles d'être utilisés par le Gestionnaire d'investissement à des fins de gestion efficace du portefeuille y compris, sans toutefois s'y limiter, aux techniques mentionnées dans le présent document.
- Étant donné qu'elle peut attribuer provisoirement des Actions aux investisseurs proposés avant d'avoir reçu les montants de souscription requis au titre de ces Actions, la Société peut subir des pertes liées au non-paiement de ces montants de souscription.
- Aucune certitude ne peut être émise quant à la liquidité des Actions sur une bourse de valeurs quelconque ou quant au fait que le prix de marché auquel les Actions peuvent être négociées sur une bourse de valeurs et la Valeur nette d'inventaire par Action correspondent ou qu'ils soient proches.
- La Valeur nette d'inventaire par Action fluctuera au gré des changements de la valeur de marché des investissements détenus par le Compartiment en question et des variations du taux de change entre la/les monnaie(s) dans laquelle/lesquelles les investissements détenus sont libellés et la/les Devise(s) de Référence.
- Le prix de Marché Secondaire des Actions est susceptible de fluctuer au gré des variations de la Valeur nette d'inventaire par Action, des changements du taux de change entre la/les monnaie(s) dans laquelle/lesquelles les investissements détenus sont libellés et la monnaie dans laquelle les Actions sont négociées, ainsi que des facteurs relatifs à l'offre et la demande sur la bourse de valeurs sur laquelle les Actions sont négociées.
- La Société est structurée sous forme de fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre ses Compartiments. En vertu du droit irlandais, les actifs d'un Compartiment ne pourront honorer le passif d'un autre (une disposition qui s'applique également en cas d'insolvabilité et lie généralement les créanciers).
- Aucune assurance ne peut être émise quant à la poursuite du calcul et de la publication d'un Indice décrit dans les règles ou la méthodologie publiées par le Fournisseur de l'Indice ou quant à un maintien de l'Indice en l'état, sans modification significative.

### Facteurs de risque liés aux Investissements

- Les investissements d'un Compartiment sont exposés aux fluctuations normales du marché ainsi qu'aux risques inhérents à tout placement sur les marchés internationaux des titres et aucune garantie ne peut être émise quant à leur appréciation.
- Les titres de participation représentent des participations à la propriété d'une société ou d'une entreprise et comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées et les bons de souscription (*warrants*), ainsi que d'autres droits d'acquies de tels instruments. Dans l'ensemble, les investissements en titres de participation sont exposés à des risques de marché susceptibles d'entraîner des fluctuations de leur cours au fil du temps.
- La valeur des actifs d'un Compartiment peut être affectée par des incertitudes concernant notamment les développements politiques internationaux, les changements de politiques gouvernementales, la fiscalité, les restrictions imposées à l'investissement étranger et au



rapatriement de devises, les fluctuations de change et d'autres évolutions des lois et réglementations en vigueur.

- Étant donné qu'un Compartiment peut investir sur des marchés où les systèmes de dépôt et/ou de règlement ne sont pas entièrement développés, y compris sur les marchés émergents, les avoirs d'un Compartiment négociés sur ces marchés et en dépôt auprès de sous-dépositaires, lorsqu'un recours à un tel sous-dépositaire est nécessaire, peuvent encourir des risques dans des circonstances où le Dépositaire peut être exonéré de responsabilité.
- Dans certains cas, la Société peut se retrouver dans l'incapacité de récupérer une partie de ses actifs. De telles circonstances peuvent inclure tout acte ou omission, la liquidation, faillite ou l'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire, l'application rétroactive de certaines lois et la fraude ou l'inscription incorrecte du titre. Une insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire pourrait causer de sérieux dysfonctionnements à l'activité d'investissement d'un Compartiment. Dans certains cas, les Administrateurs pourraient de ce fait suspendre temporairement le calcul de la Valeur nette d'inventaire et les opérations sur les Actions d'un ou plusieurs Compartiments.
- La valeur, exprimée dans la Devise de Référence, des investissements du Compartiment concerné libellés dans une autre monnaie est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse au gré des fluctuations des taux de change des devises concernées. Les fluctuations défavorables des taux de change peuvent se traduire par une diminution des performances et une perte de capital.
- **Des frais de vente, de rachat ou de transaction peuvent être payables au titre d'un Compartiment et auront pour effet, à court terme, de réduire la valeur d'un investissement. Par conséquent, l'investisseur doit envisager son investissement dans un Compartiment à moyen ou à long terme.**
- **Un investissement dans un Compartiment n'est pas de même nature qu'un dépôt sur un compte bancaire et n'est donc pas protégé par le gouvernement, un organisme gouvernemental ou tout autre régime de garantie susceptible de protéger le titulaire d'un compte de dépôt bancaire.**
- En fonction des pays, les marchés boursiers suivent des procédures de compensation et de règlement différentes. Sur certains marchés, il est arrivé que les règlements n'aient pas pu suivre le rythme imposé par le volume de transactions, rendant celles-ci difficiles à effectuer.
- Qu'un Compartiment réalise une performance positive ou négative, il est tenu d'acquitter certains frais et dépenses.

#### **Risques Particuliers liés aux Instruments Financiers Dérivés (« IFD »)**

- Afin d'augmenter l'exposition de la Société à des marchés financiers dans lesquels un investissement direct est difficile, risqué ou onéreux, le Gestionnaire d'investissement peut faire appel aux IFD dans le cadre du programme d'investissement d'un Compartiment. Certains swaps, options et autres IFD peuvent être exposés à différents types de risques, y compris le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. Les risques liés à l'utilisation des IFD sont différents des risques liés aux investissements directs dans des titres et autres placements traditionnels, et sont probablement plus élevés. En règle générale, un produit dérivé est un contrat financier dont la valeur dépend, ou est dérivée, de la valeur d'un actif sous-jacent, d'un taux de référence ou d'un indice, et peut concerner des titres de participation, des obligations, des taux d'intérêt, des devises ou des taux de change et leurs indices associés.
- Il peut arriver que les contreparties avec lesquelles un Compartiment effectue des transactions cessent leurs activités de tenue de marché ou de cotation des prix de certains instruments. Dans ces cas, un Compartiment peut se retrouver dans l'incapacité d'effectuer une transaction

















































































































































































































































